HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement
Assemblée générale
Lundi 5 décembre 2022
Médiathèque de Labarthe-sur-Lèze

✧✧✧

Procès-verbal sommaire

Etaient présents : voir liste en annexe

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (HGE), ouvre la séance reportée à ce jour faute de quorum le 17 novembre 2022. Il remercie les participants de leur présence et la Commune de Labarthe-sur-Lèze d'accueillir l'assemblée générale dans son auditorium et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

➔ Débat d'orientation budgétaire
➔ Décision modificative
➔ Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
➔ Examen des demandes d'adhésion
➔ Rencontres-débats 2022 – Sondage - Propositions

Débat d'orientation budgétaire

M. Pascal Boureau présente les propositions budgétaires pour 2023.
Il est proposé de reconduire le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2022.

<u>En matière de fonctionnement</u> :

1/ Concernant les recettes estimées à 106 000 € :

- La participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 €,
- La participation des communes adhérentes estimée à 36 000 €
  Pour mémoire :
  - population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : commune exonérée de participation financière,
  - population municipale comprise entre 200 et 500 habitants : participation de 10 € par an,
  - population municipale supérieure à 500 habitants : participation de 0,05 € par an et par habitant.

M. Pascal Boureau indique que compte tenu de la situation financière des communes et du contexte économique général, il a été fait le choix de ne pas modifier le mode de participation de celles-ci.

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022 est estimé à 50 000 euros.

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 48 16
environnement.haute-garonne.fr

2/ Concernant les dépenses estimées à 106 000 €, elles seront, notamment, réparties de la manière suivante :

- le financement de l'organisation des assemblées générales, rencontres-débats et visites estimé à 7 000 € ;
- l'achat de prestations de service et de matériel estimé à 9 000 € ;
- les frais d'entretien et de réparation estimés à 12 000 € ;
- les annonces officielles et publicité estimées à 3 000 € ;
- la dotation aux amortissements estimée à 35 000 € ;
- l'appel à projets auprès d'associations estimé à 25 000 €.

Mme Annick Vézier, directrice de la Direction de la Transition Ecologique, indique que concernant l'appel à projets, les candidatures sont déposées au cours du mois de décembre 2022. L'analyse de celles-ci se tiendra au mois de janvier 2023 avec un conseil d'administration en février 2023 afin de valider les candidatures. Après signature des conventions, la mise en œuvre est prévue en avril 2023.

Mme Rozenn Ivrouas, commune de Labastide-Beauvoir, souhaite savoir combien d'animations sont prévues dans le cadre de l'appel à projets. Mme Annick Vézier indique que le coût des animations sera entre 1 000 et 1 500 euros/animation. Compte tenu du budget prévu, cela devrait représenter une quinzaine d'animations par an. M. Pascal Boureau rappelle que l'idée est d'impliquer les associations adhérentes et de pouvoir ainsi bénéficier de leur expertise en matière environnementale. Il y a actuellement une centaine d'associations adhérentes au Syndicat. Elles ne participent pas financièrement et n'ont, de facto, pas de droit de vote au sein de Haute-Garonne Environnement.

M. Dominique Gilbon, association les amis de la Terre et collectif la Maison, souhaiterait qu'il puisse y avoir des votes indicatifs de la part des associations. M. Pascal Boureau indique qu'il est logique que les votants des décisions de Haute-Garonne Environnement soient les financeurs. M. Dominique Gilbon propose qu'une cotisation symbolique soit payée par les associations permettant ainsi une participation officielle de celles-ci aux décisions du Syndicat. M. Pascal Boureau ne souhaite pas faire évoluer cette situation considérant que les associations ont toute leur place dans la vie de Haute-Garonne Environnement.

<u>En matière d'investissement</u> :

Les recettes estimées à 491 000 € seront issues de l'excédent d'investissement reporté (450 000 €), le Fonds de Compensation de la TVA estimé à 6 000 €, la dotation aux amortissements d'un montant estimée à 35 000 €.
M. Pascal Boureau précise que l'excédent assez important provient de la situation antérieure à 2015 où Haute-Garonne Environnement avait une activité moindre. Il y a eu depuis une volonté de proposer de nouveaux outils pédagogiques ainsi que la réactualisation des outils existants. Ce qui a entraîné une diminution de cet excédent au fil des ans.

Les dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- la réalisation de cinq panneaux pédagogiques Garonne estimé à 15 000 €
- la finalisation de l'outil pédagogique « Energies » estimée à 24 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimée à 95 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur les mobilités actives estimée à 50 000 € ;

- la réactualisation d'un outil pédagogique (thème à déterminer) : estimée à 30 000€.

M. Christophe Canouet, chargé de mission pour l'organisation des rencontres débats et la réalisation de l'outil pédagogique sur les mobilités douces, indique les avancées concernant l'outil pédagogique sur les mobilités douces qui sortira en 2023. Concernant l'outil pédagogique sur l'arbre, M. Dominique Gilbon souhaiterait que l'arbre soit représenté comme le symbole de l'économie circulaire. M. Pascal Boureau souscrit à cette idée qui, par ailleurs, est déjà prévue dans sa conception. Il rappelle que l'arbre mort est source de vie et qu'il rend de nombreux services à l'Homme (filtration de la pollution atmosphérique, cycle de la création de l'oxygène et absorption du gaz carbonique, limitation des ilots de chaleur dans les villes, pacification des relations sociales). Concernant plus particulièrement la question de l'économie circulaire et du réemploi des meubles usagés, il indique que le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage à utiliser des meubles de seconde main dans le cadre du remplacement des meubles de bureau de ses services.

M. Pascal Boureau souhaite interroger les membres de Haute-Garonne Environnement concernant l'outil pédagogique à réactualiser. Stéphanie Labatut-Calle, chef de service Environnement, indique que les deux outils pédagogiques les plus anciens sont ceux sur les déchets et le bruit et qu'ils ont besoin d'être réactualisés notamment en raison de l'évolution de la règlementation au cours des dernières années.

Mme Martine Vitet, commune de Fonsorbes, indique qu'il y a une importante communication faîte auprès des particuliers pour qu'ils diminuent leurs déchets mais que les collectivités territoriales ont aussi une responsabilité notamment en matière de travaux lors de démolition. La réutilisation des matériaux dans le cadre de l'économie circulaire devrait être davantage encouragée. Une réflexion autour d'une ressourcerie reconstruction pourrait être mise en place. Mme Stéphanie Labatut-Calle indique que cette idée fait partie des pistes de réflexion de la ressourcerie Récobrada située à Cazères.
M. Dominique Gilbon rappelle que Toulouse possède l'incinérateur de déchets le plus polluant de France (géré par Toulouse Métropole) et que le cadre juridique concernant le traitement des déchets va être de plus en plus contraignant dans les années à venir. Il souhaiterait que Haute-Garonne Environnement se positionne contre l'incinérateur de déchets situé dans le quartier du Mirail à Toulouse qui ne respecte pas la loi, à l'instar du SICOVAL qui a pris un vœu en ce sens. Il lui semble incongru de demander aux particuliers, aux citoyens de respecter la loi si les collectivités territoriales elles-mêmes ne la respectent pas.
Mme Martine Vitet relate que les administrés de sa commune sont demandeurs d'informations concernant le traitement des déchets (lieu de traitement des déchets par exemple, l'économie des déchets, etc.).

Au regard des différentes prises de parole concernant la question des déchets, M. Pascal Boureau propose que le prochain outil à réactualiser soit celui sur les déchets.
Par ailleurs, il indique que Toulouse Métropole va appliquer une extension des consignes de tri pour les déchets plastiques tels que les pots de yaourts désormais recyclables ainsi qu'une expérimentation concernant les biodéchets à Blagnac avec la mise en place de containers dans la ville.

M. Joël Bruston, commune du Lherm, explique que la tarification incitative au sein de la Communauté de communes de Cœur de Garonne est liée au volume de déchets qui est produit. Il s'interroge sur l'impact écologique de l'utilisation d'un système de digesteur

qui monte jusqu'à 90° dans le cadre de la gestion des biodéchets. Il souhaiterait que Haute-Garonne Environnement puisse lui donner des éléments sur ce sujet.

Mme Françoise Garrigues, commune de Mons, se demande si les collectivités sont réellement prêtes pour l'application des nouvelles consignes de tri. Elle demande si la fabrication de panneaux génériques issus des outils pédagogiques sur l'arbre et les déchets pourrait être envisagée afin qu'une duplication puisse être faîte par les communes membres du Syndicat. Cela permettrait d'avoir une communication permanente dans les communes membres. M. Pascal Boureau souligne la pertinence de la proposition et propose une réflexion sur le sujet. M. Annick Vézier précise qu'en l'état cela n'était pas possible compte tenu du cadre du marché actuel. Une réflexion pour les prochains marchés devra être menée. M. Pascal Boureau rappelle que les outils pédagogiques sont disponibles sur le site internet de Haute-Garonne Environnement et que chacun a la possibilité d'y puiser les informations souhaitées pour créer sa propre communication.
Concernant l'extension des consignes de tri qui seront mises en pratique dans Toulouse Métropole, il indique que l'unité de tri a bénéficié d'aménagements afin de pouvoir répondre à ces nouvelles exigences avant la construction d'un nouveau bâtiment au cours de l'année 2023 pour une ouverture en 2024.

Mme Emma Demenitroux, commune de Boussan, souhaite que la mise en place de composteurs dans les communes se développe plus rapidement. Par ailleurs, elle constate une dégradation du tri effectué dans la communauté des communes Cœur et Coteaux du Comminges en raison d'une complication de celui-ci. Elle pointe le fait que désormais le tri commun s'effectue dans des bennes et non plus dans des sacs.
M. Dominique Gilbon plaide pour que les Commissions consultatives des services publics locaux soient plus présentes dans le territoire haut-garonnais. Ce qui permettrait une meilleure réflexion sur un certain nombre de sujets notamment ceux liés à la préservation de l'environnement. Ces instances concourent à une plus grande transparence et au développement de la démocratie participative. Elles sont obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants.

L'assemblée générale prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Décision modificative

Afin de mandater l'avance du marché public arbre et ce avant le vote du budget primitif qui se tiendra en mars 2023, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188 : Autres immobilisations corporelles	120 000 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	**120 000 €**	
D 238 : Avance commande immobilisations corporelles		120 000 €
TOTAL D023 : Immobilisations en cours		**120 000 €**

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que dans les cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2023 sera voté au 1er trimestre 2023. L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Détail	Rappel budget 2022	Montant autorisé (max. 25%)
21	Immobilisations corporelles	251 415,52 €	62 853,88 €
23	Immobilisations en cours	160 000 €	40 000€
041	Opérations patrimoniales	80 000 €	20 000 €

Demande d'adhésion

M. Pascal Boureau indique que les associations Picojoule, Sud-Ouest France en Transition et l'Institut Limayrac ont fait part de leur souhait d'être membres associés au sein du Syndicat Haute-Garonne Environnement.

L'assemblée générale prend acte des adhésions des associations Picojoule, Sud-Ouest France en Transition et de l'Institut Limayrac en qualité de membres associés du syndicat.

Rencontres-débats 2023 – Propositions

M. Christophe Canouet présente les propositions de rencontres-débats pour l'année 2023 :

Date	Thème
Janvier 2023	Questions autour de l'écocide
Février 2023	Gestion des pigeons (et des rats ?)
Mars 2023	Gérer la ressource en eau en Haute-Garonne à l'heure du changement climatique
Avril 2023	Les mesures pour favoriser l'éco-mobilité scolaire ou comment encourager les élèves à se déplacer autrement vers leurs établissements

Mai 2023	Organiser un évènement écoresponsable (en associant les clubs de rugby du département dans le cadre de la coupe du monde 2023)
Juin 2023	La redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets
Septembre 2023	Agir sur la commande publique pour accélérer la transition écologique
Octobre 2023	Ciné-débat
Novembre 2023	Récupération et utilisation des eaux de pluie : contribuer à la maîtrise du ruissellement urbain
Décembre 2023	Assemblée générale

D'autres thèmes sont également proposés :

Participation de HGE à la journée mondiale du nettoyage de la planète
Développer une filière biogaz, en lien avec la filière agricole
Déployer des chemins de randonnée sur son territoire
Les réseaux de chaleur
Ciné-débat
Politique zéro déchet dans sa commune
Les jardins collectifs (familiaux, partagés et d'insertion) avec visite de terrain
Décryptage des fonds et programmes européens au service du développement durable
Les polluants invisibles de l'eau
L'amiante, les déchets dangereux ou non : quelles solutions pour les communes pour éviter les dépôts sauvages
La place de l'arbre dans l'espace urbain
Comprendre les phénomènes de pollution de l'air

Concernant la question de l'écocide qui sera évoquée lors de la première rencontre-débat de l'année 2023, M. Pascal Boureau a souhaité que les communes puissent avoir des outils sur ce sujet notamment pour aborder les différents projets dans leurs territoires.
Mme Laure Nadaud-Bassuel, commune de Villeneuve Tolosane, note la pertinence de ce sujet notamment lors des révisions des Plan Locaux d'Urbanisme ou bien encore lorsque des projets s'installent dans les communes. Les communes entendent toujours parler de la procédure « éviter, réduire, compenser » qu'elles sont tenues d'appliquer et n'ont pas toujours les moyens d'aborder convenablement ce sujet.
Il est donné l'exemple d'une commune du SICOVAL qui a été enjoint par France Nature Environnement de retirer un dépôt sauvage d'amiante situé sur son territoire. Un accompagnement et des réponses pour la commune afin d'aborder ce problème serait utile.

Mme Martine Vitet suggère que les agriculteurs soient associés à la rencontre débat sur la gestion des rats et des pigeons : de par leur utilisation de graines, ils jouent un rôle important dans la prolifération des pigeons.

Au sujet des espèces indésirables, il est évoqué la question de l'ambroisie qui reste un problème majeur pour les communes. M. Pascal Boureau rappelle que le sujet des plantes invasives avait bénéficié d'une rencontre-débat il y a peu de temps. Une nouvelle rencontre-débat pourra être proposée ultérieurement.

Concernant la gestion de l'eau, M. Pascal Boureau explique que, lors de la période d'étiage de juin à octobre 2022, la plaine toulousaine a connu un déficit de ses précipitations de l'ordre de - 57%. Depuis le début de l'année, il manque 150 mm de précipitations par

rapport aux moyennes relevées au cours des trente dernières années. C'est véritablement une année de sècheresse critique. Le mois de novembre a quelque peu rétabli la situation mais cela reste insuffisant. Un hiver 2022-2023 très pluvieux serait salutaire. Sans cela, la période d'étiage 2023 sera encore plus difficilement gérable que celle de l'année 2022.
Il explique que dans le cadre du projet Garonne-Amont, le Conseil départemental de la Haute-Garonne va lancer à la fin de l'hiver et début du printemps 2023, une expérimentation de réalimentation de la nappe souterraine en lien avec le canal de Saint-Martory avec le concours du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Ce captage sera utilisé lors de la période d'étiage. C'est une alternative aux méga-bassines qui ont fait l'actualité et polémique dernièrement. C'est une pratique que l'on retrouve dans le monde Antique et en Amérique centrale lors de la période précolombienne.
M. Dominique Gilbon explique la difficulté que rencontre le grand public à différencier le grand cycle de l'eau et celui du petit cycle de l'eau. Une information en ce sens lui semble importante. M Pascal Boureau souscrit à cette idée et il relate l'expérience du département de l'Ardèche qui mélange la pouzzolane (roche volcanique) avec l'eau permettant ainsi le maintien de l'eau à basse température ainsi que le département de la Vendée qui expérimente une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage voire in fine pour l'eau potable. C'est une pratique qui est également utilisée pour l'entretien d'un golf aux Sept-Deniers à Toulouse.

M. Pascal Boureau interroge les membres de l'assemblée sur les sujets qu'ils voudraient voir aborder lors des prochaines rencontres-débats.

M. Dominique Gilbon explique que son association travaille sur la notion de sécurité sociale de l'alimentation avec une agriculture qui fournit des produits de qualité pour l'ensemble de la population.

M. Christophe Canouet évoque la question de la participation de Haute-Garonne Environnement à la journée mondiale du nettoyage de la planète qui avait été suggérée lors de la dernière assemblée générale. Celle-ci se déroule en septembre. Des membres du Syndicat pourraient se retrouver sur un lieu pour le nettoyer. M. Pascal Boureau explique que des communes avec le concours des écoles, des associations sont impliquées pour des opérations de nettoyage. Mme Joëlle Duarche, commune de Montesquieu-Volvestre, indique que cette journée se tient lors des journées du Patrimoine. Ce moment culturel est important pour les communes et il est difficile d'organiser les deux évènements simultanément.

Concernant la rencontre-débat sur la commande publique comme moyen d'action pour accélérer la transition écologique qui se tiendra en septembre 2023, M. Pascal Boureau explique que le Conseil départemental de la Haute-Garonne travaille actuellement sur un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER) qui doit permettre de prendre en compte la question écologique dans les futurs marchés publics. Cela peut servir d'exemple pour d'autres collectivités et notamment les membres du Syndicat.

M. Christophe Canouet suggère l'idée d'une présentation par les communes de manière synthétique (sous l'exemple du concours international de vulgarisation scientifique « Ma thèse en 180 secondes ») les projets à leur initiative portant sur la question environnementale : une action représentative de leur politique en la matière et qui pourrait être dupliquée.

Une interrogation est soulevée concernant les deux rencontres débats proposées autour du thème de l'eau au cours de l'année 2023 : l'un concerne plus la question du grand

cycle de l'eau tandis que l'autre porte plus sur le petit cycle de l'eau. Il est rappelé qu'au final, il n'y a qu'un seul cycle de l'eau, le grand et le petit cycle de l'eau étant intimement liés.

Mme Joëlle Duarche évoque la question de l'utilisation par les particuliers d'emballages personnels lorsqu'ils vont au marché. Certains commerçants ont des réticences à le proposer ainsi que certains clients. Une communication pour développer cette pratique pourrait être envisagée.
M. Bruno Viguet-Carrin, commune de Montbrun-Bocage, évoque la possibilité de créer un écolabel qui pourrait inciter à la diffusion de cette pratique de réutilisation des emballages sur les marchés.

Il est évoqué l'utilisation inconsidérée des épareuses en bordure de champs alors qu'on assiste à la régénération des haies dans ces endroits et la destruction par le feu des déchets. Une communication pour inciter à des pratiques plus vertueuses pourrait être mis en place.

M. Bertrand Miro, commune de Montmaurin, lui-même agriculteur évoque la question des méthanisateurs. Les agriculteurs doivent arroser les cultures qui sont placées dans des digesteurs pour générer de l'énergie. Cela relève d'une incohérence étonnante : 80 % de l'eau consommée en période d'étiage est utilisée pour l'irrigation mais il n'y a pas de plan d'économie de l'eau mis en place tant au niveau national que local.
La question de l'utilisation de l'eau est primordiale selon M. Pascal Boureau. Il rappelle qu'au niveau du Département, les conseillers agricoles (27 pour couvrir le territoire) accompagnent les exploitants en la matière. Il souligne lui aussi les contradictions politiques existantes notamment celles gérées par la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne. La nécessité d'économie de l'eau s'impose à tous. Les efforts doivent être faits par tout le monde.

M. Claude Deverrière, association Jardin Nature Pibrac, pense que la biodiversité de proximité est oubliée dans les sujets proposés tant au niveau de la faune que de la flore. Il préconise la plantation de haies dans le milieu urbain.
M. Pascal Boureau rappelle qu'une rencontre-débat sur le Plan Local d'Urbanisme et la biodiversité avait été programmée en 2019. Elle pourrait être de nouveau proposée dans les mois prochains.

Mme Laëtitia Ivroas, commune de Grenade, évoque la situation du cimetière communal et de son agrandissement qui s'impose à eux désormais tout en polluant le moins possible. Elle souhaiterait que cette question soit traitée dans le cadre d'une rencontre-débat sur le Plan Local d'Urbanisme et la biodiversité à reprogrammer.

Mme Martine Vitet souhaite que soit évoquée la loi climat et résilience et son appropriation par les communes. L'exemple de la mise en application des Zones à Faibles Emissions dans l'agglomération toulousaine à compter du 1er janvier 2023 est une contrainte lourde pour les particuliers. Un appui de la part du Syndicat lui semblerait nécessaire.
L'idée d'une rencontre-débat loi climat et résilience retient l'attention de M. Pascal Boureau et pourrait être proposée en juin prochain avec la participation d'un intervenant de la Direction Départementale des Territoires pour expliquer les changements qu'impliquent cette loi.

Martinet Vitet aborde la question des mégots et l'obligation faîte aux fabricants de cigarettes de financer la collecte des mégots et la fabrication de cendriers. Elle souhaiterait connaître les filières de ces déchets.

Il est évoqué la culture de silphie perfoliée qui est une plante de la famille des Astéracées, originaire d'Amérique du Nord et qui était abondamment cultivée dans la région il y a deux cents ans. Elle est de nouveau cultivée en Allemagne notamment pour la méthanisation. Elle n'a pas besoin d'eau et une fois plantée elle a une espérance de vie de quinze ans. Le prix à l'hectare est assez élevé mais le retour sur investissement est important.
M. Bertrand Miro exprime son opposition à l'utilisation des champs pour produire des plantes pour la méthanisation qui contribue à la production de gaz à effet de serre. Les champs agricoles doivent servir avant tout à la nourriture tant pour les populations que pour les animaux.

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis.

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement